

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Educations :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Maladie chronique :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

75958

Déclaration de Maladie : N° S19-0001003

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11694 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : HACHIMI Khalid Date de naissance : 17/02/1970
Adresse : 32 RUE SOUS, QUARTIER CURA, CASA
Tél. : 06 72 96 32 56 Total des frais engagés : 1886,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/05/2021
Nom et prénom du malade : SAADAoui Rajaa Age :
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Affection gynécologique
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 28/06/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Hoc

[illegible]

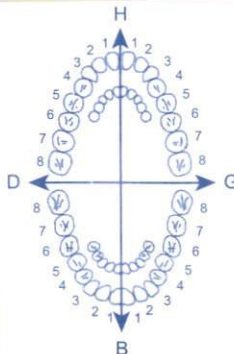
EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20.05.2021	1286,50

[illegible][illegible][illegible]

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées		Nature des Soins	Coefficient															
					COEFFICIENT DES TRAVAUX														
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				COEFFICIENT DES TRAVAUX														
	<table><tr><td colspan="2">H</td></tr><tr><td>25533412</td><td>21433552</td></tr><tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr><tr><td>D</td><td>G</td></tr><tr><td>00000000</td><td>00000000</td></tr><tr><td>35533411</td><td>11433553</td></tr><tr><td colspan="2">B</td></tr></table>			H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B			
	H																		
	25533412	21433552																	
	00000000	00000000																	
	D	G																	
	00000000	00000000																	
	35533411	11433553																	
	B																		
	(Création, remont, adjonction)				MONTANTS DES SOINS														
For Thérapeutique, nécessaire à la profession																			
				DATE DU DEVIS															

M^{le} : 11694

Docteur Zniber Abdelilah
Gynécologue Accoucheur
Ancien Maître Assistant – Fécondation In Vitro
ICSI-Sterilite du couple – Chirurgie Gynécologique
Anuscopie Chirurgical – grossesse à haut risque

CASABLANCA LE 20/05/2021

MME SAADAOUI RAJAA

222.00
LEVAMOX 1 G
1 - 1 - 1 pendant 8 jours

98.50⁰⁶
HIBOR 3500
1 INJ S/C PAR JOUR pendant 12 jours

175.00
CICAB5 Emulsion Réparatrice
1 - 0 - 1

79.50
INDUCTAN 200
1 - 1 - 1

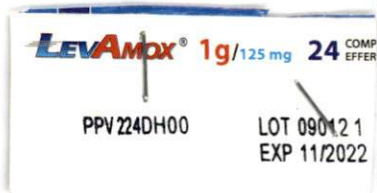
29.00
BELMAZOL 20
1 - 0 - 0

138.00
BACTOSPRAY
1 - 0 - 1

30.00
SEDALGIC
1 - 0 - 1

1286.50

13 Neuf Château Mustapha el Maani Casa
Tel 05 22 26 04 12 -- 05 22 26 10 14
E-Mail : azniber@menara.ma



LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

LOT N°: 20207A
EXP: 11 2022
P.P.V: 98,50 DH

EMULSION REPARATRICE
LOT: 9358386RW
EXP: 03 /2023
PPC: 175.00DH

UT. AV: 0 2 2 P.P.V
LOT N°: 79 50
79,50

LOT :
EXP : 49,00
PPV :

BACTOSPRAY
LOT: 5348
EXP: 11 /2023
PPC: 138.00DH

LOT : 210044
UT AV : 01/2023
PPV : 30,00DH

الدكتور زنيبر عبد الله
Gynécologue Accoucheur
13, Rue Neuf Château (344 Angle M. El Maani)
Casablanca, Tel.: 0522 26 04 12
0522 26 10 14 / 0522 26 07 85